Cadre réservé au service
Numéro de dossier :
Référence interne :

DEMANDE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LORS D'UNE CESSION IMMOBILIERE

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
35, Impasse du Luthier - ZI du Pâtis 1 - 85440 Talmont-Saint-Hilaire
Tél: 02.51.204.054 Fax : 02.51.90.60.92
spanc@vendeegrandlittoral.fr

Pour un 1er contrôle liste des documents à joindre:

- Plan de situation de l'habitation (échelle recommandée 1/25 000)
- Plan cadastral situant l'installation concernée

Informations préalables au contrôle:

- **Les regards de visite ainsi que la fosse septique devront être accessibles et visitables. En cas d'inaccessibilité, le technicien ne pourra émettre d'avis conforme sur le fonctionnement de l'installation**.
- Il faudra vérifier que l'eau est en service.
- Une personne devra être présente sur place, lors du contrôle.

Informations relatives au contrôle

Date de la demande :

Adresse de l'installation à contrôler :

Référence cadastrale : Section : N° de parcelle :

Date de construction de l'habitation :

Personne à contacter pour la prise de RDV :

Téléphone : **Portable :**

Date prévisionnelle de la vente :

Propriétaire - Demandeur

Nom et Prénom du Propriétaire :

Adresse du Propriétaire :

Téléphone : **Portable :**

Email :

Coordonnées du demandeur, le cas échéant :

Dénomination ou Nom du Demandeur :

Adresse du demandeur :

Téléphone : Portable :

Email :

Cadre réservé au service

Numéro de dossier :

Référence interne :

Engagements du demandeur

Conformément à la réglementation en vigueur*, les contrôles de cession immobilière au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à facturation auprès de l'usager ayant bénéficié du service.

Le tarif applicable à compter du 1er janvier 2024 est de 178,20€ TTC par contrôle de cession (tarif jusqu'au 31 décembre 2023 : 173€ TTC).

Le Trésor Public vous transmettra la facture correspondante après le contrôle.

Bon pour accord, le

Signature du demandeur

* Règlement de service téléchargeable sur : www.vendeegrandlittoral.fr ou communicable sur simple demande.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser sur simple demande écrite à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral - 5, rue de l'Hôtel de Ville - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE.